

N° 49  
**S É N A T**

---

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

**21 décembre 2016**

---

---

## **PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation de l'avenant portant première modification à l'entente en matière de **sécurité sociale** du 17 décembre 2003 entre le Gouvernement de la République française et le **Gouvernement du Québec** et de l'avenant portant seconde modification au protocole d'entente du 19 décembre 1998 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relatif à la **protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération.***

**(Texte définitif)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (14<sup>ème</sup> législ.) : 4121, 4217 et T.A. 835.**

**Sénat : 135, 226 et 227 (2016-2017).**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Est autorisée l'approbation de l'avenant portant première modification à l'entente en matière de sécurité sociale du 17 décembre 2003 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec, signé à Québec le 28 avril 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi(1).

### **Article 2**

Est autorisée l'approbation de l'avenant portant seconde modification au protocole d'entente du 19 décembre 1998 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération, signé à Québec le 28 avril 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi(1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 décembre 2016.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 4121 (AN, 14<sup>ème</sup> législ.)